

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Date de la convocation

Le 7 février 2019

Ordre du jour

- Annulation des dossiers de subvention du Conseil Départemental 2018 concernant l'accessibilité des PMR et du logement de l'ancien bureau de Poste,
- Constitution de nouveaux dossiers et demande de subvention avec étude des devis complémentaires concernant l'accessibilité des PMR et du logement de l'ancien bureau de Poste,
- Etude des devis et demande de subvention,
 - ↵ Devis WIFI,
 - ↵ Devis défibrillateur et paiement de la facture avant le vote du budget,
 - ↵ Mur du cimetière,
 - ↵ Crépis du pignon façade de la grange à côté du Presbytère,
 - ↵ Réfection du mur du Presbytère et changement du portail d'accès,
 - ↵ Réfection complète des menuiseries à la gare routière,
 - ↵ Clôtures pour partager les espaces verts entre maison Camus, maison Martinez, maison Martinez2 et parking,
 - ↵ Signalétique suite à la réfection de la RD16 en agglomération
 - ↵ Marquage peinture sur chaussée suite à la réfection de la RD16 en agglomération
 - ↵ Croix en bois de la Croix Cornat,
- Modification statutaire du SDE03 et adhésion de l'EPCI du Pays de Tronçais,
- Demande de subvention : Les restos du cœur et AFSEP,
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil dix neuf, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: Messieurs Bernard SOULIER, , David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Mesdames Sylvie BLANCHARD, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET, Sandrine VERMEERSCH

ABSENTS : Messieurs Christophe RUE, Christian BRAUD et Madame Stéphanie PARDOUX

Madame Sylvie BLANCHARD a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 20 novembre est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 13/02/19

Annulation des dossiers de subvention du Conseil Départemental 2018 concernant
1) l'accessibilité des PMR

Suite à la validation de l'Ad'AP par le conseil municipal pour la mise aux normes de la Mairie, Monsieur le Maire avait proposé une réhabilitation complète de la Mairie. Ces travaux sont plus importants que prévus et des devis complémentaires se sont ajoutés après clôture du dossier de subvention. Le Conseil Départemental propose d'annuler le dossier de subvention présenté l'an passé qui avait obtenu une subvention de 10 404,55 € et d'en déposer un nouveau afin que les travaux supplémentaires soient intégrés et profitent d'une subvention. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette solution du Conseil Départemental ainsi que les nouveaux devis.

- SOLLICITENT de la Commission Permanente du Conseil Départemental une subvention au titre du programme de « Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti » et des services de l'Etat au titre de la DETR.

2) Le logement de l'ancien bureau de Poste

L'Agence Postale Communale a été transférée, l'appartement de l'ancien bureau de Poste s'est libéré suite au décès de sa locataire, le conseil municipal décide, après plusieurs visites dans ce bâtiment, d'associer le logement et l'ancien bureau de Poste pour faire une habitation un peu plus grande. Des devis ont été sollicités à différents artisans et sur les propositions de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents lors du conseil municipal du 24 août 2016 mais là encore, un devis complémentaire s'est rajouté après clôture du dossier de subvention. Le Conseil Départemental propose d'annuler le dossier de subvention présenté l'an passé qui avait obtenu une subvention de 23 961,92 € et d'en déposer un nouveau afin que les travaux supplémentaires soient intégrés et profitent d'une subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette solution du Conseil Départemental ainsi que le nouveau devis

- SOLLICITE de la Commission Permanente du Conseil Départemental une subvention au titre du programme de « Dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique et d'autonomie sur le parc locatif communal » et le Fonds de Concours auprès de l'EPCI du Pays de Tronçais.

Document déposé à la SP de Montluçon le 21/02/19

Etude des devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants :

Devis A.T.S. COMMUNICATION pour l'installation d'une borne WIFI pour 622,00 € H.T. soit 746,40 € T.T.C. budgété en investissement au budget 2019.

- SOLLICITE, auprès des services du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la mise en place de points d'accès WiFi publics.

Devis France DAE SAS pour l'installation d'un défibrillateur pour 1 584,00 € H.T. soit 1 900,80 € T.T.C. budgété en investissement au budget 2019 et propose de régler la facture avant le vote du budget.

- SOLLICITE, auprès des services du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre des amendes de Police.

Devis AVOSMARQ'SARL pour le marquage au sol pour 393,25 € H.T. soit 471,90 € T.T.C. budgété en fonctionnement au budget 2019.

Devis AVOSMARQ'SARL pour la continuité du marquage au sol pour 203,00 € H.T. soit 243,60 € T.T.C. budgété en fonctionnement au budget 2019.

Devis ENSEIGNE 03 pour la signalétique de la RD16 3 553,20 € H.T. soit 4 263,84 € T.T.C budgété en investissement au budget 2019.

- SOLLICITE, auprès des services du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre des amendes de Police.

Devis de l'entreprise **MARCADIER** pour la réfection d'une croix en bois pour 480,00 € H.T. soit 576,00 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Document déposé à la SP de Montluçon le 13/02/19

Devis l'entreprise **BOUDET** pour la réalisation de clôtures en panneaux rigides afin d'assurer la séparation de deux terrains pour 7 075,06 € H.T. soit 8 490,07 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise **BERTRAND** pour la réfection du mur du cimetière pour 3 030,75 € H.T. soit 3 636,90 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise **BERTRAND** pour le crépi du mur de la grange pour 4 395,00 € H.T. soit 4 834,50 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise **BERTRAND** pour la réfection du mur de la cure et le changement du portail pour 13 536,90 € H.T. soit 16 244,28 € T.T.C budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise **MARCADIER** pour la réfection complète des menuiseries de la gare routière pour 4 508,00 € H.T. soit 5 409,60 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise Alain **GAUME** pour la peinture des menuiseries de la gare routière pour 499,40 € H.T. soit 599,28 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise **MARCADIER** pour la réfection des volets de la mairie pour 3 710,00 € H.T. soit 4 452,00 € T.T.C. budgété en investissement.

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, pour ce programme de travaux, une demande de DETR.

Devis de l'entreprise Alain **GAUME** pour la peinture des volets de la mairie pour 1 589,20 € H.T. soit 1 907,04 € T.T.C. budgété en investissement.

Document déposé à la SP de Montluçon le 21/02/19

Adhésion de l'EPCI du Pays de Tronçais

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais, souhaitant adhérer au titre de la compétence Eclairage public. Elle envisage également de confier au Syndicat l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette demande d'adhésion fait suite à la délibération de la Communauté de Communes en date du 17 mai 2018.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

Document déposé à la SP de Montluçon le 21/02/19

Modification statutaire du SDE03

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin de permettre au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences (deux compétences optionnelles et deux activités complémentaires supplémentaires) et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et approuve la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 28 septembre 2018.

Demande de subvention : Les restos du cœur et AFSEP

Aucune subvention ne sera accordée

Questions diverses :

Le SICTOM

Suite aux dernières réunions du SICTOM, plutôt houleuses, les Maires et les Présidents de Communauté de Communes ont été convoqués sur les perspectives d'évolution du SICTOM de Cérilly.

Monsieur le Maire explique brièvement les propos de ce rendez-vous. Nous avons de mauvaises performances de tri, pour ces raisons le SICTOM souhaite mettre en place le bac jaune dans chaque foyer et un point de regroupement pour inciter les gens à plus de tri.

L'avenir paraît difficile financièrement sachant que les foyers sont de moins en moins nombreux et dispersés sur un vaste territoire. Le SICTOM doit supporter des frais fixes importants et un durcissement des normes environnementales avec l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des Ordures Ménagères. (TGAP passera de 17€ en 2018 à 65 € d'ici 2025).

Fermeture du centre d'enfouissement de Maillet en 2028, le transport des Ordures Ménagères se fera vers Saint Etienne qui engendrera des frais de transports considérables.

Trois hypothèses sont proposées :

- 1) Le SICTOM est maintenu dans la durée et nous devons en assumer les coûts
- 2) Adhésion du SICTOM de Cérilly à un autre SICTOM qui permet de garder la structure et le personnel sur place
- 3) Attendre le prochain schéma départemental de coopération intercommunale de 2021 mais dans ce cas le personnel et le bureau ne resteront pas sur Cérilly.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures 45.